

que consiste en une petite planchette de trois pouces carrés sur laquelle seront écrits ces mots : MONITEURS DE LA PREMIÈRE CLASSE. MONITEURS DE LA SECONDE CLASSE, &c. Cette marque sera suspendue à leur cou par un ruban. Les moniteurs généraux auront aussi leurs marques de distinctions ; ces marques seront des rubans sur lesquels les mots suivants seront imprimés : PORTIER. SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE. SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

*Election des moniteurs généraux.*—Le maître choisira les quinze élèves les plus instruits de son école pour en faire des moniteurs ; il placera leurs noms sur une boîte séparée en quinze, alors les élèves viennent les uns après les autres, prennent trois fèves, ils en mettent une aux trois qu'ils désirent avoir pour leurs moniteurs généraux. Celui qui se trouve alors avoir le plus de voix est nommé secrétaire-archiviste ; celui qui en a le plus ensuite, est nommé secrétaire-trésorier ; enfin celui qui se trouve avoir le plus de voix des douze autres, est nommé portier. Les douze autres moniteurs sont placés, suivant leur capacité respective, à la tête des douze groupes. Cette élection doit se faire le premier lundi de chaque mois. Les mêmes moniteurs peuvent être réélus.

*Les registres.* — Il y a quatre registres : le registre des présences et des absences ; le registre des récompenses ; le registre des punitions et celui des visiteurs dans lequel, les personnes amies de l'éducation inscrivent leurs noms lorsqu'elles visitent l'école.

*Distribution du temps et du travail.* — Le maître doit écrire sur plusieurs feuilles de papier le règlement de l'école, l'heure que doit durer chaque exercice et faire mention des jours où les exercices varient. Ces règlements doivent être placés à chaque trumeau à côté du tableau noir.

*Commandements.* — Pour obtenir l'ordre dans une classe, on emploie certains commandements. On transmet les ordres par quatre moyens : par la voix,